



l'autorité organisatrice de vos  
ransports en ile-de-france

## **AVENANT N°1 AU MARCHE 2010-82**

### **LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE 11**

# **Etudes relatives au prolongement de la ligne 11 de métro en vue d'élaborer le Schéma de Principe et le Dossier d'Enquête Publique**

**Rapport n° 2011/0903**

**au Conseil du Syndicat des transports d'Ile de France  
séance du 7 décembre 2011**

# 1. Contexte

Le Conseil du STIF a adopté le bilan de la concertation du prolongement de la ligne 11 à l'est le 9 février 2011 en retenant le tracé n°2 avec la construction de 6 nouvelles stations (*Liberté, Place Carnot, Hôpital Intercommunal, Boissière 2, Londeau-Domus* et *Rosny-Bois-Perrier*) entre le terminus actuel de *Mairie des Lilas* et la gare RER de *Rosny-Bois-Perrier*. Ce prolongement de 5,7km comporte un ouvrage aérien après la station Boissière et jusqu'à l'échangeur A3/A86 en raison des caractéristiques topographiques du secteur et des contraintes techniques liées au métro.

L'étape en cours consiste à approfondir les études, en vue d'élaborer le Schéma de Principe (SdP) à présenter pour approbation au Conseil du STIF et le Dossier d'Enquête Publique (DEP). Le DEP permettra par la suite de préparer et de conduire l'Enquête Publique, qui elle-même mènera à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

L'élaboration du SdP et du DEP nécessite de réaliser :

- des études générales,
- des études techniques de conception du prolongement,
- des études d'impact.

## 1.1. Rappel des objectifs du marché 2010-82

Le marché **2010-82**, relatif aux études techniques permettant la conception du prolongement de la ligne 11 et son exploitation, a été notifié par courrier en date du 29 juin 2011 à la RATP pour un montant de **3 601 557,00 € hors taxes**.

il recouvre :

- Les études de faisabilité sur des questions soulevées au stade de la concertation ;
- La supervision de la collecte des données techniques (géologique, géotechnique, parcellaire, réglementation d'urbanisme et pollution des sols) ;
- La conception des ouvrages et équipement du prolongement ;
- Les adaptations à mener sur les stations existantes ;
- L'exploitation et le matériel roulant ainsi que ces possibilités d'évolution en termes de mode de roulement et d'automatisation ;
- L'analyse des coûts et le calendrier du projet ;
- L'évaluation du projet : prévisions de trafic, l'analyse socio-économique et le bilan financier de l'opération ;
- L'analyse des interfaces avec les autres réseaux de transport et les projets urbains
- Le dossier de définition de sécurité ;
- Une revue de l'étude d'impact.

## 1.2. Avancement des études techniques

Les études sont actuellement en cours au sein de la RATP. Pour la partie géotechnique, les sondages sont maintenant terminés sur la partie du prolongement de Mairie des Lilas à Rosny-Bois-Perrier. Les sondages sur les stations existantes pour les adaptations à mener commenceront dans le courant du mois de novembre. Les résultats des essais et des analyses sont attendus fin mars.

Les études sur les options d'automatisation et de changement de mode de roulement sont en cours de finalisation pour dégager les éléments de réflexion en vue de la rédaction du SdP.

## 2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de définir les études relatives à la section aérienne du prolongement dite section en viaduc sur une longueur d'environ 580 mètres. Les modifications concernent uniquement la phase 3 du marché qui sera complète par la prestation décrite ci-dessous.

**Prestation correspondant à la Fiche RATP-n°03 – Descriptif du prolongement** : tracé, tunnel, stations et autres installations d'exploitation.

Objet :

Cette prestation a pour objet d'étudier le viaduc sur la section aérienne de la ligne entre la station Boissière et l'échangeur A3/A86 :

- Etude de l'insertion urbaine du viaduc et de son implantation transversale en fonction des contraintes urbaines ;
- Proposition d'esquisses du viaduc, avec le cas échéant plusieurs types de piles, tablier et d'habillage du viaduc ;
- Présentation aux collectivités locales concernées
- Pré-dimensionnement de l'ouvrage en tenant compte de la présence de la station l'ondeau-Domus ;

### **3. IMPACT FINANCIER**

#### **3.1 - Montant du marché initial**

Le montant initial du marché est de 3 601 557,60 € hors taxes.

#### **3.2 - Montant de l'avenant**

Le montant de l'avenant est de 262 999,4 € HT représente **une augmentation de 7,3%** par rapport au montant initial de la tranche ferme du marché portant le montant total à **3 864 557,00 € hors-taxes.**

**A noter :** les pièces du marché et notamment, l'avenant, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières sont consultables au STIF, 41 rue de Châteaudun, 9<sup>ème</sup> auprès de Jean-Christophe MONNET, Secrétaire du Conseil.

Syndicat des transports d'Ile-de-France

**Délibération n° 2011/0903**

**Séance du 7 décembre 2011**

**Avenant n°1 au Marché 2010-82**

**ETUDES RELATIVES AU PROLONGEMENT  
DE LA LIGNE 11 DE METRO**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- VU** le Code des Marchés Publics et notamment son article 20 ;
- VU** l'avis de la Commission d'appel d'offres du 16 novembre 2011 ;
- VU** le rapport n° 2011/0903 ;
- VU** l'avis de la Commission économique et tarifaire du 2 décembre 2011 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : autorise la directrice générale à signer l'avenant n°1 au marché 2010-82 avec la RATP pour un montant de **262 999,40 € hors-taxes** ;

**ARTICLE 2** : Le montant de ce marché est, après l'avenant n°1, de **3 864 557,00 € hors-taxes**

**ARTICLE 3** : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean Paul HUCHON